

LA PAROLE DE DIEU ET LE LECTIONNAIRE

C'EST un grand événement que l'intervention, pour nous jusqu'ici inouïe, de sa langue de tous les jours au cœur même du Mystère, dans la célébration solennelle de l'Eucharistie.

C'est une grande chance, mais aussi *un grand risque!*

Sous ce vêtement « de tous les jours » les fidèles reconnaîtront-ils une Parole plus qu'humaine, une Parole de Dieu ?

Exprimée dans la langue « commune », la Parole divine ne va-t-elle pas courir le danger de ne plus apparaître « sacrée », c'est-à-dire de manquer son but qui est de faire naître la foi ?

*
**

Car la Parole de Dieu n'est pas une parole d'homme (I Thess., 2, 13).

Toutes les promesses qu'elle porte en elle sont liées à ce qu'elle est offerte comme venant de Dieu et accueillie comme telle.

Alors, mais alors seulement, *elle ne peut pas ne pas être efficace.*

Alors elle change le cœur, elle le met en accord avec Dieu, elle introduit, par ce qu'elle signifie, dans une lumière qui n'est plus celle de l'homme et de la terre.

Elle assimile à Dieu. Elle produit ce qu'elle signifie dans le cœur qui la reçoit.

Peut-être la forte leçon de l'Église à qui nous devons d'avoir gardé le sens de l'efficacité du Sacrement nous

induit-elle, par notre faute, à ne plus bien voir que la Parole de Dieu même hors du Sacrement, si elle est de Dieu, ne peut pas ne pas être efficace par elle-même.

*
**

Mais il faut pour cela qu'elle soit vraiment de Dieu.

Et le prêtre est responsable de veiller, à l'heure où un nouvel usage, en rendant cette Parole heureusement plus accessible à l'esprit dans le langage banal, pourrait à notre insu la « banaliser ».

Et c'est pourquoi il importe que cette Parole de Dieu soit donnée dans *son authentique pureté*. Aucun souci de perméabilité plus grande, d'accommodation, ne peut l'emporter sur le scrupule de la fidélité.

Dire des choses aussi claires et faciles que possible est bien, à condition qu'on dise vraiment ce que Dieu dit. « Par respect pour Dieu qui parle et pour le fidèle à qui on demande la foi¹ pour que cette Parole ait sa vertu, ayant son authenticité, il faut qu'elle soit pure.

« De cette pureté l'Église est gardienne. Et c'est pourquoi le choix du texte lui appartient : ce doit être *un texte dont l'Église prend la responsabilité*. Elle le fait précisément quand, par ses Evêques, elle impose l'usage du *Lectionnaire*. »

*
**

Il faut aussi que cette Parole officiellement proposée soit très ferme jusque dans son expression.

L'extraordinaire liberté qui a commencé de régner dans les versions de l'Écriture qu'on lit ou entend dans les églises ne doit pas se prolonger.

Cette prolifération luxuriante répondait à une attente d'une part, à un grand zèle de l'autre : maintenant que l'Église a introduit, dans le cadre même de la liturgie,

1. Les textes entre guillemets sont extraits de l'Ordonnance sur la Proclamation de la Parole de Dieu dans l'Assemblée liturgique (*Semaine Catholique* de Toulouse du 27 décembre 1959).

une lecture de la Parole de Dieu dans le langage commun, cette diversité serait dommageable.

Elle ôterait à la Parole ce caractère qui doit être le sien de *fixité immuable* : la Vulgate latine l'a assuré longtemps, contribuant ainsi à soustraire le texte sacré à la variabilité de la parole humaine.

L'usage du Lectionnaire destiné à être utilisé partout y aidera, en permettant de surcroît — ce qui devenait impossible — au texte sacré de se fixer dans les mémoires.

*
**

La Parole de Dieu supposée pure et immuable est donnée dans le langage commun pour être mieux comprise.

Donc d'abord entendue.

C'est-à-dire « donnée dans une *lecture distincte et perceptible* ». Il est donc normal d'avoir recours « à toutes les ressources techniques d'une sonorisation correcte, qui permet aujourd'hui à la voix humaine d'atteindre jusqu'aux derniers rangs des fidèles ». Il faut aussi prévenir la tentation désormais menaçante d'une lecture théâtrale, où les modulations de la voix, une émotion artificielle prétendraient conférer à la Parole de Dieu une vertu qui lui manquerait, et tendraient par conséquent à engager l'auditeur sur un autre plan que celui de la foi en traitant la Parole divine comme une parole qui emprunte aux ressources humaines ce qu'elle peut avoir d'efficacité.

*
**

L'attitude cherchée et demandée est celle de la foi.

L'Église sait que cette attitude n'est pas instinctive, qu'elle ne va pas sans un consentement intérieur. Et c'est pourquoi nous voyons l'Église faire effort pour arracher l'homme à son « divertissement » habituel lorsqu'il va écouter Dieu. Elle s'arrête un instant. Elle prévient. Elle marque un bref arrêt, elle *tient en suspens pour créer un climat nouveau*. Le chant de l'Évangile est introduit à la grand-messe par un dialogue liturgique : *Dominus*

vobiscum..., etc. « Sous une forme équivalente cette prise de contact et de conscience doit toujours avoir lieu quand la Parole de Dieu est prononcée au cours d'un Office : il faudra donc trouver un analogue à cette « invitation de l'Église à l'attention », à cet effort d'éveil pour élever au plan surnaturel. »

« Ce contact est maintenu par le fait que le fidèle, quand la Parole de Dieu est proclamée, doit l'écouter et non en lire le texte dans son livre. »

*
**

Car la « proclamation de la Parole de Dieu doit toujours être empreinte de gravité religieuse et entourée d'une certaine solennité. Cette nécessité s'impose plus que jamais alors que cette parole de Dieu est donnée dans la langue commune ».

Pascal a écrit : « Comme Jésus-Christ est demeuré inconnu parmi les hommes, ainsi sa Vérité demeure parmi les opinions communes, sans différence à l'extérieur. Ainsi l'Eucharistie parmi le pain commun » (p. 789).

Cette pensée profonde éclaire notre conduite au moment où la permission de l'Église, l'entrée en service du Lectionnaire nous offrent une chance apostolique et nous imposent une interrogation.

L'Église a tout fait — n'est-ce pas l'explication profonde de la loi du jeûne ? — afin que l'Eucharistie reste pour nous distincte du pain de tous les jours. Nous y sommes habitués et cela est dans nos réflexes.

La règle d'or, en cette minute pastorale, semble donc bien être celle-ci : « De même que tout est fait et doit être fait pour que le Pain eucharistique ne puisse être confondu avec le pain commun (Jean, 6), tout doit être fait pour que la Parole de Dieu ne puisse être confondue avec une « parole d'homme » (I Thess., 2, 13).

† GABRIEL-MARIE GARRONE,
Archevêque de Toulouse.